PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE

PLUi Pays d'Aubagne et de l'Etoile

LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

# Règlement - pièces graphiques

## N. Autres planches

### N1. Planche Eau

PLANCHE
50

**PLUi approuvé par DCM le 29 juin 2023**

**Projet de modification n°1**

N

1 : 2 000

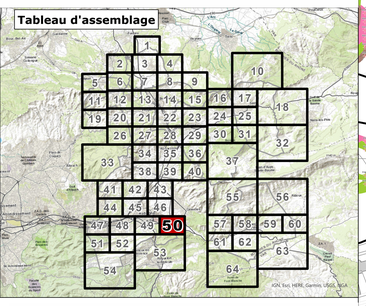


## Risque inondation réglementé par un Plan de Prévention du Risque

PLAN DE PRÉVENTION DU RISQUE INONDATION (PPRI)

- Enveloppe d'application du PPR approuvé

## Risque inondation réglementé par le PLUi

ALÉA RUISSELLEMENT

- Aléa très fort
- Aléa moyen à forte hauteur
- Aléa moyen
- Aléa faible
- Aléa résiduel
- 199,4 — Côte des plus hautes eaux (PHE) en mètres (référentiel NGF)
- Porter à Connaissance - PAC Huveaune

CLASSE RUISSELLEMENT

- Classe
  R = Renouveler / I = Intensifier / P = Prolonger
  M = Maîtrise / A = Autre / S = Secteur de projet
- Serres et tunnels agricoles autorisés

## Prescriptions complémentaires

ZONE DE SAUVEGARDE DES MASSES D'EAU SOUTERRAINES

- ZS de priorité 1 (P1)
- ZS de priorité 2 (P2)
- ZS de priorité 3 (P3)

PÉRIMÈTRE DE PROTECTION DES CAPTAGE D'EAU

- Périmètre de protection immédiate
- Périmètre de protection rapprochée

## Fond de Plan

- Parcellaire
- Bâti dur
- Bâti léger
- Elément de repère
- Piscine ou Plan d'eau
- Cimetière

46

49

53

A

P

S

LE FATE

LE FAUGE

LA GRANDE VIGNE-NORD

LIEUTAUD LIEUTAUD
LIEUTAUD LIEUTAUD
LIEUTAUD LIEUTAUD

ROUTELLE

LE PUITS-NORD

MAGNY

LES GRAVIERS

LA GRANDE VIGNE-SUD

LE PUITS

LES NEGADIS-NORD

LES NEGADIS-SUD

PLAINE DE JOUQUES

FONTMAGNE

LES PLANES

LE DOUARD-OUEST

LE DOUARD-EST

LE DOUARD